

FERIASCAPADE

CHALLENGE ENTREPRISES

« VENEZ RELEVER LE DÉFI POUR VOTRE ENTREPRISE »

RÈGLEMENT

1) Quelles entreprises et quels coureurs

Le **Challenge Entreprises Feriascapade** est ouvert aux entreprises inscrites au Registre du Commerce, au Répertoire des Métiers, ainsi qu'aux collectivités, organismes publics, clubs d'entreprises. Il ne concerne pas les clubs sportifs.

L'épreuve est accessible aux coureurs licencié(e)s ou non-licencié(e)s de toutes catégories respectant l'âge limite et les conditions du règlement général.

2) Composition des équipes

Chaque équipe est constituée de **4 participants** sans tenir compte ni des catégories d'âges ni des sexes mais faisant exclusivement partie du personnel de l'entreprise. Sur ce dernier point, une attestation sur l'honneur pourra être demandée.

3) Nombre d'équipes par entreprise

Toute entreprise peut engager plusieurs équipes aux conditions suivantes :

Les équipes engagées doivent être complètes et leurs appellations différentes (Exemple "Bonbons Haricot 1" ; "Bonbons Haricot 2" Etc....)

4) Classement des équipes

Le classement des équipes sera établi par l'addition du temps réalisé par les 3 meilleurs coureurs de chaque équipe.

Les deux premières équipes entreprises seront appelées sur le podium pour y être récompensées. Le Trophée du Challenge Entreprises sera remis à l'équipe gagnante. Le Trophée sera remis en jeu l'année suivante mais sera acquis définitivement s'il est remporté trois fois consécutivement.

5) Traitement Individuel des coureurs

La performance de chaque concurrent membre d'une équipe Challenge Entreprises est également prise en compte dans le classement individuel. De même, chaque concurrent participera à titre individuel au tirage au sort des lots proposés par la Feriascapade.

6) Règlement Général de la Feriascapade

Chaque concurrent est soumis individuellement à la totalité du règlement général de la Feriascapade auquel il doit se référer. Il est tenu en particulier à la fourniture d'un certificat médical datant de moins d'un an mentionnant la "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" ou à la présentation d'une licence en cours de validité (FFA, FSCT, FSGT, UFOLEP Athlé, F.F.TRI).

